

ARTICLE 2

Dispositions générales de l'ouvrage. — La Forme à construire sera située dans l'angle N.-E. du bassin du N.-E., avec lequel elle communiquera par un chenal d'accès dragué à la cote (— 5,00) au-dessous du zéro des cartes marines (1).

L'écluse d'entrée de la forme comprendra un avant-radier de 8 mètres de longueur, arasé à la cote (— 4,30) et compris entre deux bajoyers inclinés à 1/6, dont l'écartement à la base sera de 25^m 84, et un radier constituant le seuil sur lequel s'appuiera le bateau-porte et dont la longueur suivant l'axe de la forme sera de 6 mètres, la largeur de 25 mètres et l'altitude (— 3,80).

En arrière de ce premier seuil s'étendra, sur une longueur de 99 mètres, une première section de la forme, dont le radier sera établi horizontalement à la cote (— 5,00), sur 1^m, 50 de largeur et avec une pente transversale de part et d'autre des tins.

Après une seconde enclave de 10 mètres de longueur, dont le bas et le haut radier seront respectivement à la cote (— 4,60) et à la cote (— 4,10), viendra une seconde section de la forme, dont le radier sera réglé dans les mêmes conditions que celui de la première section, la longueur suivant l'axe de la forme jusqu'au pied de la banquettes formant la base du mur de fond étant de 102 mètres.

Sur 19 mètres de longueur à l'entrée de la forme et sur 10 mètres de longueur au droit de l'enclave intermédiaire, les bajoyers présenteront un fruit unique de 1/6. Leur écartement à la base sera de 25^m, 84 et 25^m, 74 dans les parties correspondant aux bas radiers, et de 25 mètres et 24^m, 90 dans les parties correspondant aux seuils d'appui du bateau-porte.

Les bajoyers courants seront écartés à la base de 25 mètres. Ils présenteront quatre banquettes de 0^m, 60 de largeur et de 0^m, 35 de hauteur, puis quatre autres banquettes de 1 mètre de largeur, aux cotes (— 1,50), (+ 0,90), (+ 3,40), (+ 5,90) ; le couronnement sera à la cote (+ 8,73). Le fruit des parements.

Cahier des charges pour la construction d'une forme de radoub au port de Brest, article 2
(extrait)

IVR53_20202905284NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Erwana L'Haridon

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation